

DEMANDE DE CONTRÔLE DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Adresse du bien

Commune : n° : Voie :

Complément d'adresse (résidence, appartement...) :

Nature du Bien : pavillon autre (garage ou local commercial) :

Identité du vendeur

M. Mme Mlle NOM / Prénom : /

Date de naissance : N° de téléphone où vous êtes joignable :

Mail :

Personne présente sur les lieux lors du contrôle

Le vendeur L'agence immobilière

Coordonnées (adresse et téléphone) :

Représentée par :

Autre (à préciser) M. Mme Mlle N° de téléphone :

> IMPÉRATIF : le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle.

Date de la vente

Compromis : / / Signature prévue devant notaire : / /

Nom et coordonnées du notaire chargé de la vente :

> Afin de pouvoir répondre à la date effective de la vente, il est impératif que cette demande soit réalisée au moins deux mois avant celle-ci.

Adresse où envoyer le résultat du contrôle ^[1]

Adresse :

[1] Si différente de l'adresse du bien à vendre

Préalablement au contrôle, le SyAGE contactera le vendeur ou son représentant afin d'expliquer la démarche du contrôle.

Je soussigné,, vendeur du bien cité ci-dessus, demande la réalisation d'un contrôle de déversement des eaux usées et pluviales dans le cadre de la transaction immobilière. J'atteste avoir pris connaissance que le montant du contrôle est de **258 €** pour un pavillon et **61€** par logement supplémentaire au sein d'un pavillon. (tarif 2023). Pour les locaux autres qu'habitations, un acompte de **200 €** sera demandé. Le montant du contrôle sera au coût réel auquel il faudra ajouter les **28 €** de frais de dossier.

Si le bien à contrôler ne correspond pas à la demande initiale, la délivrance du résultat ne s'effectuera qu'après réception du paiement de la prestation complémentaire. Pour les modalités pratiques, veuillez-nous contacter par téléphone au 01 69 83 72 00. J'ai bien pris connaissance que si le contrôle n'a pas pu se dérouler (absence au RDV, compteur d'eau fermé, canalisation obstruée...), je serai alors redevable de la somme de **26 €** pour déplacement improductif.

Fait à : le : / / Signature

Document à compléter et à renvoyer (ou à déposer) au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel, 91230 MONTGERON, accompagné du règlement (tarif 2023 - Date de réception du présent formulaire reçu au Syndicat faisant foi). Pour tout règlement par chèque, celui-ci sera à libeller à l'ordre du Trésor Public.